



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22037582

Déposé / Reçu le

14 MARS 2022

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0443 930 693**

Nom

(en entier) : **DOWNTOWN EUROPE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **A.J. Slegerslaan 397, 1200 Woluwe-Saint-Lambert**

Objet de l'acte : Nomination/révocation mandats d'administrateurs - Procuration

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 18 janvier 2022:

L'actionnaire unique décide:

1. de nommer en qualité d'administrateur de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Jean-Marie NGUYEN DAI, né le 11 mai 1973, au Blanc-Mesnil en France, de nationalité française, demeurant au [...]; et

- La société KOJJO SRL, une société à responsabilité limitée de droit belge ayant son siège social Rue de l'Egalité 6, 1470 Genappe, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0768.874.656 (RPM Nivelles) avec représentant permanent Monsieur Benoît Dubuisson.

Les mandats sont non rémunérés.

2. de révoquer avec effet immédiat le mandat d'administrateur de la Société précédemment accordé à :

- Sally VINCENT, née le 8 novembre 1969, à Subiaca en Australie, de nationalité française, demeurant à 10 Rue Pouzonville – Appartement 7 – 31000 TOULOUSE, France.

3. de désigner comme mandataire spécial Monsieur Anthony VAN DER HAUWAERT, Sien VERMEESCH, Alexis DEBIER et tout autre avocat du cabinet Racine, ayant son siège social à 1082 Bruxelles, Avenue Charles Quint 586, b9, chacun ayant le pouvoir d'agir seul et de substituer en vue de l'accomplissement des démarches requises pour l'exécution des résolutions sous mentionnées, dont notamment la publication de l'extrait du procès-verbal de la présente réunion aux Annexes du Moniteur belge (formulaires I et II), l'enregistrement, modification et suppression d'informations dans la Banque Carrefour des Entreprises, ainsi que toute autre institution concernée et, en général, pour effectuer toutes les démarches administratives requises pour l'exécution des résolutions prises ci-dessus et assurer leur publication dans le Moniteur belge.

Anthony Van der Hauwaert
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/03/2022 - Annexes du Moniteur belge